



DECLARATION de l'UNSA Education au CTSD du 14 novembre 2022

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Notre déclaration liminaire pour ce CTSD bilan de rentrée, abordera le manque de personnels, le bien-être au travail, la mixité sociale et les élections professionnelles.

Bilan 2 mois après la rentrée : c'est pire que l'année dernière

Nous sommes très inquiets sur la situation de tension croissante pour nos écoles, nos établissements et nos services. **Dans le premier degré, le manque de remplaçants affecte directement les conditions de prise en charge des élèves. La baisse des places au concours n'arrange pas les choses. Les viviers de contractuels semblent épuisés. La crise du recrutement est passée d'aigue à chronique !**

**Dans le second degré, sur l'ensemble des territoires, elle conduit à des entorses, voire des fractures de la continuité du service public d'éducation.** Par ailleurs, nous avons des situations où des remplacements longs ne sont pas assurés, conduisant à ce que des élèves n'aient toujours pas reçu leurs enseignements Cette situation d'impossibilité à pourvoir aux remplacements se retrouve dans les services de santé, dans les services sociaux et dans les administrations.

Nos métiers ont pourtant toujours autant de sens mais les conditions dans lesquelles on y entre, dans lesquelles ils s'exercent, découragent trop souvent. Elles découragent ceux qui les vivent et ceux qui pouvaient envisager de les rejoindre.

L'Unsa-Éducation remercie le Ministère de l'Éducation nationale de valider les résultats de son 10<sup>ème</sup> baromètre des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Il ressort en effet du premier « Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale » mis en place au printemps 2022 par le ministère, via la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) que :

- ***Dans l'ensemble, les personnels de l'Éducation nationale exerçant en école et en établissement scolaire aiment travailler dans leur établissement (7,1 sur 10).***

Une grande majorité d'entre eux, s'y sent en sécurité et entretient de bonnes relations, notamment avec les élèves et leurs collègues. Ils ont le sentiment que leur vie personnelle et professionnelle a du sens, de la valeur pour eux. Et si 90% se sentent soutenu.e.s par leur collègues en cas de problème, ils ne sont que 67% à le penser pour le soutien de leur hiérarchie.

- ***Mais, elles et ils évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,0 sur 10 : un résultat inférieur à la moyenne (7,2 sur 10) des Français en emploi.***

Alors que leur satisfaction concernant l'équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle n'est que légèrement plus faible que de celle des Français en emploi (5,7 sur 10 contre 6,2), la moitié des personnels interrogés signale un sentiment d'épuisement professionnel élevé.

- ***Parmi les éléments négatifs, se retrouvent :***

- ***leurs conditions de travail***, auxquelles ils attribuent la note de **4,9/10**.
- ***leur niveau de rémunération*** est également jugé négativement avec **3,4/10**,
- tout comme ***leurs perspectives d'évolution de carrière*** notées **3,1/10**.
- ***le manque de reconnaissance et de valorisation est patent*** : la question « avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société » obtient la note de **2,5/10**.

L'Unsa-Éducation note avec satisfaction que le Ministère semble enfin se saisir de la question du bien-être au travail de ses personnels. Serait-ce le signe annonciateur d'un changement de paradigme dans la Gestion des Ressources Humaines au sein de notre ministère ?

L'Unsa-Éducation, reste cependant mesurée dans son appréciation, constatant que le Ministère n'en est encore qu'à l'étape de « l'état des lieux ». Que va-t-il faire des résultats de son enquête ? Quelles mesures concrètes vont être prises ?

A l'heure où les métiers de l'Éducation manquent cruellement d'attractivité, il est impensable que l'État, garant du bon fonctionnement du service public d'éducation ne se saisisse pas pleinement de cette urgence éducative ! Le temps n'est plus aux constats (largement partagés par tous ceux qui s'intéressent au sujet) mais bien à l'action. C'est ce qu'attendent les personnels de l'Éducation nationale.

Tout saupoudrage ou autres mesures en trompe l'œil seraient vécues comme du mépris par celles et ceux qui semaines après semaines, mois après mois et bien souvent années après années s'échinent à faire fonctionner l'École de la République, le mieux possible ou serait-il plus juste de dire « le moins mal possible ».

Aussi l'Unsa-Éducation appelle-t-elle le Ministère de l'Éducation Nationale à se consacrer prioritairement au bien-être de ses personnels, clé de voute fondamentale à la réussite scolaire de nos élèves. Le bien être personnel passant aussi par la reconnaissance et une solide revalorisation. Le budget 2023 ne semble pourtant pas à la hauteur des ambitions.

### **Mixité sociale : la publication des IPS livre un constat accablant de la ségrégation à l'École**

*L'indice de position sociale (IPS) mesure la composition sociale d'une école ou d'un établissement scolaire. Une décision de justice a conduit le ministère de l'Éducation nationale à rendre publiques les IPS de chaque école et collège de France métropolitaine et des Drom ; cela concerne les établissements publics et privés sous contrat.*

Ainsi, désormais, chacun peut observer, chiffres à l'appui, les ravages de la ségrégation sociale dans notre système éducatif, notamment liés au rôle de l'enseignement privé – essentiellement religieux – dans l'entre-soi scolaire des plus favorisés. Pour le CNAL, dont le SE-Unsa et l'Unsa Education sont membres, le constat est accablant.

Au plan national, les tableaux des IPS en écoles et collèges montrent notamment que les établissements privés concentrent un public scolaire favorisé. Ce n'est pas une surprise, mais les chiffres sont accablants.

**Collèges** : Alors que moyenne nationale des IPS du niveau collège est de 103,3, celle des 1 662 collèges privés sous contrat est de 114,2 points ; 72 % d'entre eux ont un indice supérieur ou égal à la moyenne nationale.

La moyenne des IPS des 5 305 collèges publics est de 99,9 points ; 41 % d'entre eux ont un indice supérieur ou égal à la moyenne nationale.

**Écoles** : Alors que la moyenne nationale des IPS dans les écoles est de 102,7, celle des 4 242 écoles privées sous contrat est de 112 ; 71 % d'entre elles ont un indice égal ou supérieur à la moyenne nationale.

La moyenne des IPS des 27 548 écoles publiques est de 101,2 ; 47 % d'entre elles ont un indice égal ou supérieur à la moyenne nationale.

Le rôle central de l'enseignement privé dans la ségrégation scolaire est un secret de polichinelle, dont tous les acteurs du système éducatif ont parfaitement conscience. Désormais, la publication des indices de position sociale vient objectiver cette situation et le constat est sans appel : l'enseignement privé concentre les élèves issus des milieux favorisés. C'est peut-être la principale raison de son existence.

Or, c'est l'argent public qui le finance à hauteur de 73 % ; à cela s'ajoute le manque à gagner fiscal lié à des dons défiscalisés à des fondations qui n'alimentent que des établissements privés. La question de leur reconnaissance d'utilité publique est posée. À plusieurs reprises, le CNAL a demandé à la Cour des comptes d'évaluer le montant global de la politique de financement public de l'enseignement privé. Sans réponse.

**Pour l'UNSA, mélanger les enfants et les adolescents quelle que soit leur origine sociale est une condition essentielle de la réussite scolaire de tous.** Ce serait aussi favorable à la laïcité, car dans les écoles et collèges ségrégués, la revendication religieuse est plus forte. Il faudra donc beaucoup de lucidité et de courage pour faire Nation à travers l'École. La réussite de tous les élèves et notre avenir démocratique en dépendent.

REIMS	COLLEGE PRIVE SACRE COEUR	privé sous contrat	133,9
REIMS	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME	privé sous contrat	131,1
REIMS	COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	privé sous contrat	128,9
REIMS	COLLEGE UNIVERSITE	public	123,6
REIMS	COLLEGE PRIVE SAINT ANDRE	privé sous contrat	119,9
REIMS	COLLEGE PRIVE JEANNE D ARC LA SALLE	privé sous contrat	106,4
REIMS	COLLEGE PRIVE SAINT MICHEL	privé sous contrat	105,8
REIMS	COLLEGE SAINT REMI	public	100
REIMS	COLLEGE PIERRE BROSOLETTE	public	95,4
REIMS	COLLEGE ROBERT SCHUMAN	public	85,8
REIMS	COLLEGE MARYSE BASTIE	public	83,9
REIMS	COLLEGE TROIS FONTAINES	public	80,2
REIMS	COLLEGE FRANCOIS LEGROS	public	76,9
REIMS	COLLEGE COLBERT	public	74,1
REIMS	COLLEGE PAUL FORT	public REP +	69,8
REIMS	COLLEGE GEORGES BRAQUE	public REP +	68
REIMS	COLLEGE JOLIOT CURIE	public REP +	60,4



### Elections professionnelles :

Nous réitérons l'expression de notre inquiétude à propos de la distribution des notices de vote : les personnels qui ne vont jamais dans leurs établissements de rattachement (Rased en circonscription, AESH, Brigades et Zil ...) n'auront pas leur notice papier, à moins d'un envoi postal au domicile. Les procédures de réassort, sont semées d'embûches. Nous demandons a minima à ce que les collèges PIAL envoient ces notices aux AESH, ainsi que les circonscriptions pour les personnels de Rased et les TRS. Une confirmation par messagerie remplacerait aisément l'émargement. Le tout devant être fait pour le 17 novembre. La démocratie sociale est à ce prix.

Merci pour votre écoute.

Monsieur Claval IA-Dasen répond aux déclarations liminaires mais peut difficilement entrer dans les points nationaux.

Manque de personnels : dans le 2<sup>nd</sup> degré, il reste des situations encore en attente, mais l'institution y travaille. Dans le premier degré, il n'y a pas de classe sans professeur. Rien n'est relayé en ce sens en tout cas pour le moment.

Il y a des difficultés de recrutement dans nos métiers de l'enseignement, comme dans beaucoup de corps de métiers ailleurs, actuellement. Tous les postes CRPE et les listes complémentaires ont été « pris ». Il y a nécessité de travailler sur l'attractivité du métier et le ministre y est sensible.

Une revalorisation est prévue dans le budget de notre ministère.

L'IA Dasen entend bien ce que les OS disent. Le baromètre de la Depp est parlant. En effet il n'y pas que la question salariale, mais la reconnaissance.

Lorsqu'il y a problème, la protection fonctionnelle est systématiquement accordée.

Mixité sociale : IPS du privé est pris en compte plutôt au rectorat sur l'attribution des moyens aux établissements privés.

Au-delà de la valeur de l'IPAS, c'est le caractère prédictif de la réussite scolaire.

Essayons de faire en sorte que les parents CSP + qui choisissent d'être dans le privé, restent dans le public.

AESH : une mission est confiée à Mme Moëlic IA-Dasen du 08. Il y a des endroits où nous n'arrivons pas à recruter. C'est une réalité qui s'impose. La question de l'école inclusive est une question sensible, l'IA indique que tout ce qui est possible est fait.

M. Claval mesure la gravité de la situation quant aux propos des représentants des personnels.

Pour les notices de vote, Mme Laval fera le point avec les IEN. Elle est consciente de ces difficultés de distribution.

## Ordre du jour :

### BILAN DE RENTREE de PREMIERS et SECOND DEGRE

4 priorités pour la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré :

- Plafonnement à 24 hors EP
- Dédoublage des GS en Rep+
- Amélioration des régimes de décharge des dir
- Accompagnement de l'école inclusive (Ulis, unité autisme ...)

Rappel :

- Les fermetures d'écoles en territoire rural ne peuvent être prononcées qu'avec l'accord des maires.
- Instruction en famille et écoles hors contrat (règlementation 2021). Place donnée à l'IPS comme cadre de référence.
- Moins 5 postes à la rentrée mais indicateurs de gestion maintenus max 25 en EP et 27 hors EP
- Tous les moyens avaient été distribués en juin, pour un meilleur confort pour les organisations d'école, mais il a fallu faire un retrait et une implantation (mat ruisselet et primaire Beauséjour Tinquex).

Unsa : point de vigilance sur les TRS qui sont devenus la variable d'ajustement, ce qui n'est pas le cadrage initial de ce type de postes.

Demande de chiffres sur l'instruction en famille et les écoles hors contrat . Enfants du voyage (EFIV) : sont pris en compte dans la nécessité d'ajustement. Ne pas créer des ghettos dans les écoles (pas plus de 10%)

**Tableaux 4 : ECOLES, CLASSES ET EFFECTIFS DE 2018 à 2022 PAR CIRCONSCRIPTION**

Circonscriptions	Nombre d'écoles en REP/REP+ en 2022			ECOLES					CLASSES					EFFECTIFS				
	REP+	REP	EP	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
IEN CHALONS EST	0	0	0	36	36	36	36	35	211	207	209	200	195	4835	4698	4477	4317	4232
IEN CHALONS NORD	0	0	0	35	34	34	34	34	165	163	164	162	161	3684	3627	3512	3448	3437
IEN CHALONS OUEST	0	0	0	35	35	34	34	33	157	157	157	156	154	3546	3518	3454	3371	3327
IEN EPERNAY	0	0	0	59	52	52	52	52	210	205	207	202	199	4442	4240	4090	3982	3993
IEN REIMS EST	0	7	7	38	38	37	36	36	240	251	252	257	255	5485	5499	5413	5356	5324
IEN REIMS NORD	7	0	7	39	39	39	38	38	195	194	197	198	198	4302	4308	4276	4245	4171
IEN REIMS OUEST	0	4	4	38	38	38	34	34	220	225	227	229	229	5206	5233	5140	5098	5115
IEN REIMS SUD	10	7	17	30	29	29	29	28	263	265	273	274	272	5302	5347	5145	4998	4903
IEN REIMS SUD EST	8	0	8	44	44	44	44	42	233	232	235	238	241	5024	5147	5049	4889	4826
IEN SEZANNE	0	0	0	38	37	37	37	37	154	150	151	150	147	3421	3355	3282	3247	3200
IEN VITRY LE FRANCOIS	0	8	8	41	39	39	38	38	178	177	179	175	174	3783	3644	3521	3463	3383
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>51</b>	<b>433</b>	<b>421</b>	<b>419</b>	<b>412</b>	<b>407</b>	<b>2226</b>	<b>2226</b>	<b>2251</b>	<b>2241</b>	<b>2225</b>	<b>49030</b>	<b>48616</b>	<b>47359</b>	<b>46414</b>	<b>45911</b>

**Tableau 1 : ECOLES A LA RENTREE 2022**

	ECOLES						
	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022 / 2021	% du total 2022
Maternelles Publiques	158	152	151	148	145	-3	35,63%
Elémentaires et Primaires Publiques	275	269	268	264	262	-2	64,37%
<i>Dont élémentaires</i>			162	155	151	-4	
<i>Dont primaires</i>			106	109	111	2	
<b>Sous total écoles publiques</b>	<b>433</b>	<b>421</b>	<b>419</b>	<b>412</b>	<b>407</b>	<b>-5</b>	<b>100,00%</b>
<i>Variation N/N-1</i>	-5	-12	-2,00	-7,00			
Ecoles privées sous contrat	26	26	25	25	25	0	
<b>Total général, écoles publiques et privées sous contrat</b>	<b>459</b>	<b>447</b>	<b>444</b>	<b>437</b>	<b>432</b>	<b>-5</b>	
<i>Variation N/N-1</i>	-5	-12	-3	-7			

Un peu moins de d'écoles : primarisation, fusion et pôles, (ste Marie à Py, Cramant, Tinquex Diderot Pont de Muire, Petites Loges/Trépail/Vaudemange)

-503 élèves en constat à la rentrée 2022 par rapport à 2021 soit 45 911 élèves dans le public.

(-945 en 2021 / -1257 en 2020 / - 414 en 2019 / - 580 en 2018)

Les prévisions étaient plutôt correctes (écart de 94).

2225 classes en public (- 16 classes)

- 198 classes dédoublées en GS Rep+. Les dédoublements sont tous faits.
- Plafonnement à 24 GS, CP, CE1 hors EP
- 48 dispositifs Ulis en public et 2 en privé
- Nouvelle unité en mat autisme à Desbureaux Charbonneaux (3UEMA et 1 UEEA)
- Dispositifs moins de 3 ans (1 création, 1 officialisation) = 20 dispositifs au total. M. L'IA-Dasen a demandé que l'IA maternelle regarde leur fonctionnement. Il y a beaucoup d'hétérogénéité.
- ½ UPE2A créée à Vitry (= 17 UPE2A). Ma question sur les élèves ukrainiens : pas de soucis particuliers.
- Effectifs du privé : 5727 élèves (-206) : le secteur privé est touché aussi, même plus

88,9 % d'élèves scolarisés en public et 11,1% en privé.

Elèves par classe en moyenne :

- en maternelle : 21,4 public maternelle et 21,5 élémentaire privé
- en élémentaire public 24,2 et 23,9 privé

Nb classes par école :

- diminution des écoles de 1 à 3 classes 128 écoles : 31% (22 écoles à 1 classe) (45 écoles à 2 classes)
- 214 écoles entre 4 et 8 classes
- Entre 9 et 15 classes
- 7 écoles en 16 et 21 classes.

Est-ce que la question du bâti scolaire, le coût de la crise énergétique changera les décisions des élus quant au regroupements, fusions .. ?

- 13% des écoles sont en secteur prioritaire.
- Grandes villes : grande stabilité sur Epernay, et Chalons mais perte démographique sur Reims

## SECOND DEGRE

Constats avec Ulis et SEgPA

- Collèges publics 21724 élèves
- Collèges privés 5980 élèves
- EREA 76
- Lycées publics 15719
- Lycées pro 2126
- LEGT privé 4386
- LP privé 291

Hors segpa : +58 élèves

Segpa : 727 (+5élèves)

- La baisse démographique touche le collège en 6<sup>ème</sup>. Sur les autres niveaux c'est encore en hausse.

- 4097 en éducation prioritaire (2342 élèves en rep, 1755 élèves en rep+)
- Elèves/division : 25,45 en moyenne
- 23,02 en éducation prio / 26,13 hors EP
- Segpa : 3.35% des élèves en 2022 et 3,33 en 2021
- ULIS : 442 élèves (+10)

- 152 élèves à Montmort Lucy, plus petit collège . 731 élèves à Tinquieux, plus gros collège
- 447 en moyenne des collèges marnais hors Segpa

- Privé : Collèges ulis et segpa : 5980 élèves
- E/D> 27,59

- PUBLIC : 825 divisions ( -3 en 6<sup>ème</sup>, -2 en 5<sup>ème</sup>, +6 en 4<sup>ème</sup>, stable en 3<sup>ème</sup>)
- +2 ULIS public (40 au total)

- PRIVE : 216 divisions sur 12 collèges (-1)
- 5 ULIS et 4 SEGPA

- LYCEES :
- LEGT et LPO : voie générale 10405 élèves
- Post bac 2658

- Voie pro 2656
- 15719 élèves (-75)
  
- LP : 1951 élèves
- 175 élèves post bac
- 2126 au total
  
- EREA 76 –5)
- LYCEES PRIVES 4386 élèves : 3079 en voie générale et technologie, 941 en voie pro, 366 en post bac (-85 élèves)
- LP 291 élèves (-12)

### **Instruction dans la famille**

1<sup>er</sup> degré : 2020-21 > 188 élèves / 148 en 2022-2023

Petite section 47 élèves en 2020 et 21 en 2022

- Effet covid en 2020 et tendance à la baisse maintenant.
- Nouvelle réglementation : solliciter l'accord de l'IA Dasen, dossiers montés au 30 mai, date unique. La pertinence du projet est vérifiée.
- 4 motivations règlementées : Itinérance, santé, sportif de haut niveau, projet éducatif
- Obligation d'avoir le baccalauréat a minima pour les parents
- Contrôle annuel réalisé

2<sup>nd</sup> degré : 158 cette année (petite baisse).

96 cned règlementé en 21/22 et 61 en 22/23 (assimilé à l'IEF)

CNED ; vigilance pour les résultats des élèves et assiduité réelle dans le rendu des devoirs

L'IA DASEN estime que la loi porte ses fruits et indique qu'une nouvelle instance départementale est créée pour croiser les regards (commune, état, CAF) pour bien identifier les nouvelles familles sur le territoire et ne pas laisser d'enfant sur le côté, vérifier les inscriptions scolaires. Accompagner les élus.

### **Dérogations 2<sup>nd</sup> degré :**

566 demandes – 429 accordées 75,8% pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>

85 demandes et 46 accordées sur les autres niveaux de collège

- Le handicap, le médical, boursiers et fratries, c'est accordé systématiquement.
- Convenances personnelles et domicile, peu accordées.

### **Ecoles Hors-contrat ?**

Nous aurons les chiffres au CDEN du 24 novembre.